



Société d'énergie de la Baie James

Le 11 juillet 2003

Monsieur Paul A. Bernier
Vice-président, Programmes d'évaluations environnementales
Agence canadienne d'évaluations environnementales
Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Coeur
Hull, (Québec) K1A 0H3

Élie Saheb
Président-directeur général
Société d'énergie de la Baie James
888, boul. de Maisonneuve Est
6^e étage
Montréal (Québec) H2L 5B2
Tél : (514) 286-2043
Télec. : (514) 286-2031
Courriel : saheb.elie@hydro.qc.ca

**Objet : Projet de construction de l'aménagement hydroélectrique
Eastmain-1-A / Dérivation Rupert
Précisions sur le déroulement du processus d'évaluation et d'examen
prévu à l'entente d'harmonisation**

Messieurs,

Nous désirons, à titre de promoteur du projet indiqué en titre, vous soumettre quelques préoccupations que nous avons relativement à la mise en œuvre de l'entente d'harmonisation qui a été conclue notamment entre l'ACCE, le ministère de l'environnement du Québec et l'Administration régionale Crie.

Lors des récentes consultations publiques sur la directive, il a été annoncé par certains membres du panel (COMEV) que des audiences publiques seraient tenues à l'étape du dépôt du rapport, étape dite de la « recevabilité », où l'étude d'impact du promoteur est rendu disponible au public.

Notre compréhension est à l'effet que l'article 15 c) de l'entente d'harmonisation exclut spécifiquement les audiences publiques au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact mais donne aux intervenants le droit de fournir des commentaires écrits sur la recevabilité de la dite l'étude.

Nous souhaitons donc votre collaboration et comptons recevoir, dès que possible, les éclaircissements recherchés sur le déroulement à venir du processus.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Élie Saheb
ES/PS